

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	35 (1943)
<b>Heft:</b>	12
 <b>Artikel:</b>	Paix sociale et communauté professionnelle
<b>Autor:</b>	Möri, Jean
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-384368">https://doi.org/10.5169/seals-384368</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

importe d'attirer l'attention des parties contractantes sur la nécessité d'une assurance stipulant les taux minimums mentionnés. De cette manière, nous contribuerons progressivement à assurer tous les apprentis contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels. L'importance de cette œuvre sociale ne saurait échapper à personne.

---

## Paix sociale et communauté professionnelle.

Par *Jean Möri*.

### *La trêve des partis.*

Alors que l'incendie qui ravageait l'Europe menaçait de s'étendre à la Suisse, un courant populaire irrésistible obligea les partis et les citoyens suisses à conclure une sorte de trêve politique. Le danger qui rôdait à nos frontières eut le seul mérite d'ouvrir tout grand les consciences et les cœurs, d'élever du même coup les préoccupations parfois bien particulières des politiciens. Ainsi, pour quelques mois, disons même pour quelques années puisque nous sommes déjà dans la cinquième année de guerre, les sujets secondaires passèrent à l'arrière-plan et l'on s'occupa surtout du principal: *Sauver l'indépendance de la Suisse en même temps que les libertés démocratiques de ses citoyens.*

Ce fut l'avènement d'une ère nouvelle, *dite de collaboration*. En certains cantons, des communautés de partis se fondèrent. Et l'on vit l'antagonisme latent entre patrons et ouvriers s'atténuer dans une mesure dont on ne sut pas toujours apprécier la bienfaisante portée. Même les syndicats chrétiens-sociaux consentirent parfois à collaborer avec les syndicats libres dans des communautés syndicales, comme ce fut le cas au Tessin.

Journaux de tendance et presse d'information cultivèrent alors avec une ferveur méritoire ce grain nouveau qui leva magnifiquement puisque la paix sociale contribua à rendre plus tangible à l'étranger *la volonté des Suisses de rester neutres, indépendants et libres.*

Comme il fallait bien le prévoir, cette entente sacrée n'était pas toujours d'une sincérité absolue, bien qu'elle le fut incontestablement dans la généralité. Des partis entendaient seulement passer le moins mal possible le cap difficile et des hommes sacrifiaient à contre-cœur à cet engouement inspiré du principe ancien: *D'abord vivre, ensuite philosopher*. Et ceux qui craignaient de s'opposer à ce grand courant populaire irrésistible le suivirent, semblait-il alors, de bon gré, mais en retenant toujours plus fort

par la suite. Enfin, une certaine minorité d'irréductibles continua à répandre les ferment de discorde, mais sans grand succès, grâce surtout à l'attitude sans équivoque de l'Union syndicale suisse et des fédérations qui lui sont affiliées.

Ceux qui collaboraient à contre-cœur, petit à petit se démasquèrent. C'est ainsi que de mauvais maîtres, après avoir composé quelque temps avec les syndicats revinrent assez rapidement à leur naturel, dénièrent le droit à leurs ouvriers de s'organiser librement, refusèrent d'adapter les salaires à l'augmentation du coût de la vie et affichèrent à nouveau la morgue supérieure du patron de droit divin, espèce exécutable que l'on croyait à jamais disparue.

Même des magistrats rompirent la trêve, poussés par les démons politicards.

Comme si les dangers qui menaçaient la Suisse n'existaient plus aujourd'hui, comme si nous étions brusquement retombés dans la sécurité politique d'avant-guerre, comme si les grondements des canons et les armadas volantes ne se rapprochaient pas d'inquiétante façon de nos frontières privilégiées jusqu'ici.

Pour ces gens-là, *collaboration* signifiait donc *duper les honnêtes gens!* Mais nous ne sommes pas disposés à nous laisser duper, l'avenir le démontrera d'une façon que nous voulons éclatante.

### *Pour ou contre la Communauté professionnelle.*

Depuis quelques années, un sujet passionne le monde du travail: la *Communauté professionnelle*. Cette notion d'ordre professionnel fut assez lente à s'imposer dans la masse. Dans nos propres organisations syndicales libres, des membres aux préjugés tenaces la rejetaient sous le fallacieux prétexte qu'elle couvrait du manteau de Noé la corporation honnie. Des typographes mêmes, dont la fédération est partie contractante dans la plus vieille des Communautés professionnelles depuis 1907, firent la même confusion fâcheuse!

Naturellement, messieurs les économistes et de doctes journalistes confondirent également Communauté professionnelle et corporation. Si bien que des corporatistes influents endossèrent avec un empressement excessif le parrainage de la Communauté professionnelle pour la rejeter quand il se révéla que cet ordre professionnel de création ancienne n'était pas sorti de leur esprit griffleur, mais de celui des novateurs de l'imprimerie et de la lithographie. Cette révélation contribua à rompre la trêve politique: le croquemitaine rouge reparut alors sous les aspects du syndicalisme libre et une propagande corporatiste accrue bénéficia de l'accueil empressé de la bonne presse.

En même temps, il est vrai, on ne tarissait pas d'éloges sur le postulat René Robert, ce qui ne concordait pas très bien puisque ce postulat tendait précisément à propager la Communauté professionnelle.

### *L'attitude des partis politiques.*

Si l'on s'en tient aux déclarations mêmes des principaux partis politiques, on constate:

- a) que le Parti conservateur populaire suisse s'est prononcé catégoriquement, à fin 1942, pour *l'établissement d'un ordre de communauté professionnelle qui donne à l'économie le soutien nécessaire et assure la paix sociale*;
- b) que le Parti radical démocratique suisse, lors de son congrès du 11 avril 1943 à Genève, s'est également prononcé pour *l'encouragement aux communautés professionnelles et de travail*;
- c) que le Parti socialiste suisse s'est naturellement prononcé dans le même sens et depuis longtemps déjà;
- d) que l'Union suisse des arts et métiers adressa, le 22 avril 1943, un mémoire au Conseil fédéral dans lequel elle demandait *que soit encouragée la création de communautés professionnelles et d'exploitation, garantes de la collaboration entre patrons et salariés pour le bien du corps de métier comme pour le maintien de la paix sociale*;
- e) qu'au cours de la dernière session du Conseil national, le postulat Robert fut accepté à une quasi-unanimité;
- f) que la presse unanime entonna les louanges de ce même postulat Robert, de la *Sentinelle* à la *Liberté* de Fribourg, en passant par la *Gazette de Lausanne*.

Or, tous ces partis politiques et ces journaux de droite savent — pour l'avoir lu clairement dans l'exposé de René Robert — que *la Communauté professionnelle n'est pas, ne peut pas, ne veut pas être la corporation. Aucun doute n'est plus permis à cet égard.*

### *Une fâcheuse expérience.*

Que l'on en prenne donc enfin son parti: la masse des organisations professionnelles groupées dans l'Union syndicale suisse n'entend pas renoncer à l'expérience communautaire, dont la valeur se révéla non seulement dans l'imprimerie, mais dans la lithographie, dans la reliure et même dans la métallurgie, pour goûter maintenant à la panacée corporatiste. Pour effacer toute équivoque, rappelons que si les parties contractantes de l'imprimerie ne veulent pas entendre parler, pour leur part, de corporation, c'est qu'elles en goûtaient jadis et en firent même une indigestion! En effet, la Fédération suisse des typographes naquit sous le signe néfaste de la corporation, en 1858. L'idylle entre patrons et ouvriers, groupés dans la même organisation professionnelle, dura une dizaine d'années! Quand on se fut convaincu que ce mariage n'effaçait pas les divergences d'intérêt, mais les accentuait au contraire, que la confiance réciproque en honneur dans la Fédération suisse des typographes s'effritait lentement pour céder la place

à la prévention et à l'hypocrisie, on divorça à l'amiable, et, en 1869, naissait à son tour la Société suisse des maîtres imprimeurs. Mais on ne tarda pas à se rendre compte qu'au-dessus des intérêts particuliers des deux groupes économiques il y avait les intérêts supérieurs de la profession, ce qui conduisit lentement au premier embryon de Communauté professionnelle, en 1907. Cette expérience-là est connue des autres organisations ouvrières, ce qui explique leur volonté de rester indépendantes tout en désirant très sincèrement collaborer avec les patrons dans la Communauté professionnelle.

Il faut prendre d'autant plus son parti de cette situation extrêmement limpide que les syndicats libres groupaient au début de l'année 1942, en Suisse romande — le fief de la corporation! — 48,605 membres, tandis que les corporatistes bruyants étaient à peine 11,162, ce qui représente à peu de choses près un cinquième de notre effectif! Depuis, les effectifs des syndicats libres enflèrent encore considérablement en Suisse romande, tandis que ceux des corporatistes végétaient péniblement. Ce n'est pas la sympathie de la grande presse qui changera dans un sens favorable pour la corporation ce rapport de forces: au contraire, elle rendra ce mouvement plus suspect encore aux ouvriers!

### *Mauvais stratagèmes.*

Certains jeteurs de poudre aux yeux pensent pouvoir continuer impunément leur double jeu en approuvant à haute voix la Communauté professionnelle par exemple, tout en sabotant ses effets pratiques, car l'expérience démontre que le bon peuple ne sait pas toujours tirer la juste leçon des événements et des palinodies auxquels il assiste journellement.

Le fait que 231,277 ouvriers seulement sont groupés dans les fédérations syndicales libres, alors qu'en 1939 on comptait 692,346 ouvriers occupés dans les entreprises, leur donne malheureusement raison. Dans une démocratie aussi évoluée que la nôtre, il est vraiment triste d'avoir à constater que le nombre des ouvriers conscients de leur propre intérêt représente à peine 30 % de l'ensemble.

Un autre fait aussi symptomatique donne encore raison aux jeteurs de poudre aux yeux: l'élection brillante de « sabots sociaux » dans les conseils législatifs du pays ou d'adversaires, sinon avoués, du moins effectifs, de l'ordre professionnel tel que nous le voulons.

Ce penchant des uns à donner leur voix à des gens qui les combattent constamment dans les conseils législatifs, cette faiblesse des autres qui se désintéressent des affaires publiques sous prétexte que la perfection n'est pas dans un parti politique composé d'hommes faibles, cette défaillance de démocrates dégénérés qui désertent les urnes parce que leur messie est frappé par l'ostracisme des autorités, tout cela explique sans la justifier cette persévérence de magistrats ou de notables du régime dans l'erreur.

Mais tout a une fin, les dernières élections au Conseil national en sont une preuve. Ce petit jeu ne pourra se poursuivre éternellement sans réactions de notre part. Il est vraiment temps de cesser le triste jeu, dire blanc aux uns et crier noir aux autres. Sinon nous engagerons la lutte de manière à en finir une fois pour toutes avec cette effarante déloyauté.

### *Conclusions.*

L'élan général de 1940 vers la collaboration n'était pas une duperie: dans tous les partis politiques on fit un gros effort pour faire passer le principal avant l'accessoire. Des indices révélateurs prouvent qu'un nombre très grand de personnalités politiques entendaient vraiment collaborer pour éviter des troubles sociaux qui eussent entamé dangereusement la force de résistance de notre pays. Ce désir était si sincère que bon nombre de ces partisans du rapprochement des classes renforça depuis la cohorte des champions du progrès social, sur la base solide de la Communauté professionnelle, c'est-à-dire des Contrats collectifs de travail élargis. Ils mirent en harmonie leurs actes et leurs paroles, si bien que nous n'avons aucun motif de douter de leur bonne foi. L'honnêteté n'est pas le monopole d'une personne et encore moins d'un parti. Comme nous avons déjà affiché les contradictions d'un politicien libéral, il est équitable de révéler en revanche que d'autres membres du même parti savent apprécier le travail des organisations ouvrières et, au besoin, le faciliter dans la mesure de leurs moyens.

Aux gens les moins avertis, les dernières élections fédérales révèlent clairement les aspirations profondes du peuple suisse. Ces aspirations appellent un ordre professionnel équitable aux maîtres et aux ouvriers, seul moyen de contribuer de façon durable à la prospérité économique du pays. Cet ordre devra assurer la sécurité dans le travail et la sécurité sociale. Il conviendra de penser au Plan Beveridge. Non seulement d'y penser, mais de s'en inspirer. Peut-être les mesures préconisées par le grand économiste anglais ne vaudraient-elles pas toutes dans notre pays, mais elles sont susceptibles de conduire à des solutions vraiment suisses et, surtout, vraiment sociales. Peut-être serait-il temps enfin de commencer par la réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants qui comblerait les espérances des travailleurs usés à la tâche.

Toutes ces aspirations sont facilement réalisables. Si l'on a pu trouver l'argent nécessaire pour armer notre pays en temps de guerre, on en trouvera aussi bien pour l'armer socialement en temps de paix. Mais pour arriver à cela, il faut que les partisans de la collaboration des classes — dans tous les partis — s'affirment et travaillent avec nous pour y arriver. Il faut aussi que les déserteurs civiques prennent une plus nette conscience de leurs responsabilités et de leur devoir.

Alors construire deviendra facile.